



EXTRAIT du REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

de la commune de Frontignan

29 JUIL. 2019

Affiché le 05/08/19

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
LE 09 JUILLET A 18 HEURES 30

Retiré le

MAIRE DE FRONTIGNAN

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 02 JUILLET 2019, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE BOULDOIRE, MAIRE.

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE, Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Michel GRANIER, Youcef EL AMRI, Caroline SUNE, Olivier LAURENT, Victoria BONNET-SOLÉ, Jean-Louis BONNERIC (adjoints) – Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Claude LEON, Gérard ARNAL, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Marie-Ange PALAMARA, Ange GRIGNON, Yannick COQUERY, Pascale GREGOGNA, Renée DURANTON-PORTELLI, Gérard PRATO, Guilaine TOUZELLIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Mireille BERTRAND (procuration à Gérard ARNAL), Sabine SCHÜRMMANN (procuration à Michel ARROUY), Eric BRINGUIER (procuration à Max SAVY), Michel SALA (procuration à Michel GRANIER), Sarah MASSON (procuration à Claudie MINGUEZ), David JARDON (procuration à Youcef EL AMRI), Philippe LOUE (procuration à Gérard PRATO), Nathalie HEMMER (procuration à Guilaine TOUZELLIER).

ABSENTS EXCUSES : Paula LEITAO, Jean-Claude ALQUIER, Michel VOGT.

OBJET : Aménagement / urbanisme : Ouverture de l'enquête publique sur le transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal.

N/REF : PB/DB/JR/FAA - N°2019-301.

Mme Claude Léon rappelle que depuis de nombreuses années, la Ville de Frontignan s'est engagée dans une politique volontariste de reprise de voiries privées dans son domaine communal. Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale de restructuration de la commune visant à mieux organiser la voirie pour un réseau cohérent.

En effet, résultat de l'urbanisation pavillonnaire des années 70/80, des voies privées ouvertes à la circulation publique et assurant une fonction urbaine à l'échelle de la ville ou des quartiers, n'ont pas été intégrées dans le domaine public communal à l'époque de leur réalisation.

Cette démarche d'incorporation se déroule en trois phases.

La première phase a consisté à incorporer les rues les plus utilisées dans le domaine public communal, par le biais de multiples acquisitions amiables ponctuelles ou d'une procédure de transfert d'office. Cette dernière procédure, initiée en 2009, a concerné près de 6 km de voies. À ce jour, cette phase n'est toujours pas terminée, puisque des actes de dépôt de pièces et de transfert sont encore en attente de publication à l'office notarial en charge.

Dans un deuxième temps, la Ville tend à poursuivre cette action pour les voies inter et intra-quartiers qui présentent des difficultés techniques et/ou administratives (succession non réalisée, société dissoute, propriétaires inconnus, division parcellaire à effectuer, etc.). C'est l'objet de ce second transfert d'office qui est ici soumis au conseil municipal.

Enfin, dans une troisième phase, la Ville étudiera les possibilités éventuelles d'intégration des voies en impasses, selon ses capacités techniques et financières de réparation et d'entretien.

La Ville envisage donc aujourd'hui d'engager la deuxième phase par le lancement d'une procédure de transfert d'office dans le domaine public routier communal des voies listées en annexe et dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Ces voies ont été identifiées suite à un long travail d'inventaire et à de nombreuses réclamations de riverains. Les 160 parcelles transférables, entièrement ou pour seulement une partie, représentent environ 8,2 km de voirie et 6,4 Ha en contenance. Elles constituent soit des voies entières, soit des délaissés de voirie.

Depuis un décret d'avril 2005, la procédure de classement des voies privées ouvertes à la circulation publique dans la voirie communale, prévue à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme, a été simplifiée et relève désormais de la compétence exclusive de la collectivité bénéficiaire.

L'article précité dispose que « *la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale (...), être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.* »

L'enquête publique est ouverte selon les modalités précisées aux articles R.318-10 et R.318-11 du Code de l'urbanisme. Le maire ouvre cette enquête, après délibération du conseil municipal, le cas échéant à la demande des intéressés.

Cette enquête publique interviendra au mois de septembre 2019, pour une durée de 4 semaines.

Le dossier soumis à l'enquête comprend obligatoirement :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.

Un avis de dépôt du dossier à la mairie sera préalablement notifié, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé. Ces formalités devraient intervenir au mois d'août 2019.

La décision de transfert dans le domaine public est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision sera prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

Il est donc envisager de lancer cette procédure concernant ce transfert d'office des voiries décrites dans un document qui demeurera annexé à la délibération.

Mme Claude Léon demande donc au conseil :

- De décider du lancement de la procédure de transfert d'office des voies dont la liste est annexée à la présente délibération, conformément à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme ;
- d'autoriser M. le Maire à ouvrir par arrêté l'enquête publique préalable au transfert d'office et à accomplir toutes les formalités de publication et de notification ;
- d'autoriser M. le Maire, ou à défaut Mme Claude Léon, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** du lancement de la procédure de transfert d'office des voies dont la liste est annexée à la présente délibération, conformément à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme ;
- **AUTORISE** M. le Maire à ouvrir par arrêté l'enquête publique préalable au transfert d'office et à accomplir toutes les formalités de publication et de notification ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou à défaut Mme Claude Léon, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**



**Pierre Bouldoire
Maire**

ANNEXE

N°	Nom de la voie	Désignation cadastrale	Contenance de la parcelle (en m ²)	Emprise concernée approximative (en m ²)
N°1	Rue des Tennis/Rue Pierre de Coubertin	CX 292	6925	6925
		AB 257	1 606	1 606
N°2	rue des Mimosas	CX 228	273	273
N°3	Rue Claude Debussy	BW 705	750	750
	rue de la Gendarmerie	BW 706	181	181
		BW 707	409	409
	Rue Maurice Ravel	BW 755	2071	2071
	rue de l'Industrie	BW 754	413	413
N°4	Impasse des Hérons	BM 482	69	69
		BM 652	177	177
		BM 558	126	126
		BM 686	30	30
		BM 625 (partie)	414	80
		BM 621 (partie)	447	95
		BM 622 (partie)	434	25
		BM 684	168	168

N°5	Rue des Violettes	CV 348	437	437
		CV 398	1040	1040
		CV 406	678	678
	Rue des Capitelles	CV 506	254	254
		CV 700 (partie)	1197	484
	Impasse des Narcisses	CV 354 (partie)	928	230
	rue du Mas Poulit	CV 609	102	102
		CV 457	269	269
	Avenue du Mas de Chave	CV 165	250	250
		CV 502	14	14
N°6	Avenue du Mas de Chave	CV 215	536	536
		CV 216	319	319
	Impasse des Palmiers	CV 462	258	258
		CV 724	218	218
	Place de la Rose	CV 280	666	666
		CV 281	814	814
	rue des Œillets-rue de la Rose	CV 174	152	152
		CV 208	1293	1293
		CV 214	800	800
		CV 228	3388	3388

	impasse des Dattiers	CV 581	563	563
	Impasse des Iris	CV 725	289	289
N°7	Rue du Mas Lapierre	CV 541	212	212
		CV 540	267	267
		CV 522	41	41
		CV 521	10	10
		CV 646	81	82
N°8	Rue Antoine Baume	CR 610	1278	1278
	Rue Alexandre Dumas	CR 586	517	517
		CR 739	186	187
	Rue Alexandre Dumas/Impasse Berthelot	CR 754 (partie)	1339	658
		CR 755	70	70
	Rue Charles Perrault/Alexandre Dumas	CR 690	709	709
N°9	Avenue de la Marjolaine	CL 505	2681	2681
		CL 595 (partie)	8072	5985
N°10	Rue Maurice Clavel	CO 136	93	93
		CO 123	293	293
	rue des Oiseaux	CO 389	2307	2307
	rue de la Bergeronette	CO 202 (partie)	1458	1215
	Rue de la Colombe	CO 298 (partie)	925	530

N°11	Impasse des Hirondelles/Rue des Cigales	BS 270	654	654
		BS 765	490	490
		BS 723	298	298
		BS 634	313	313
N°12	route de Montpellier Impasse des Roseaux	CK 594 (partie)	2313	600
		CK491	411	411
N°13	rue des Lierles	BS 156	420	420
	rue Mendès France	BS 155	1212	1212
N°14	avenue Rhin et Danube	BS 230	148	148
		BS 523	282	282
		BT 190	230	230
N°15	rue des Cocinelles	BT 288	161	161
		BT 293	24	24
N°16	Rue de la Croix des Malautiers	CM 542	285	285
	Avenue Albert Schweitzer	CM 657	21	21
N°17	Avenue des Carrières Rue du Miradou	CN 431	110	110
		CN430	286	286
		CM1210 (partie)	204	9
		CM661 (partie)	1000	93
		CM1207 (partie)	807	72

		CM1208 (partie)	807	14
N°18	Impasse St-Fiacre	CM 882 (partie)	585	279
		CM 884	93	93
N°19	Avenue des Jardiniers Rue du Maréchal Leclerc	CM 639	21	21
		CM 640	54	54
		CM 595	553	553
N°20	avenue des Jardiniers	CN 502	36	36
		CN 503	28	28
N°21	Rue du Cinsault	CS 565	867	867
	Impasse des Matthivets	CS 242	693	693
N°22	Avenue Pierre Curie	CP 175	177	177
N°23	rue Georges Melies/rue Robert Doisneau	CK 704	5485	5485
	rue Eugène Ducretet	CK 451	1675	1675
		CK 584	1596	1596
	Avenue Claude Bernard	AO 327	248	248
		CK 375	817	817
N°24	rue Emilien Barrat	CH 997	198	198
		CH 998	210	210
N°25	rue du Fenouil	CP 348	99	99
		CP 454	67	67
		CP 535	89	89
N°26	rue des Prés Saint Martin	BW 616	26	26

N°27	rue de l'Industrie	BW 810	17	17
N°28	quai Voltaire	BW 567 (partie)	2468	308
		BW 864	970	970
N°29	Impasse des Sablettes	BH 330	1510	1510
N°30	mail Poste Maurin	BE 397	392	392
N°31	avenue d'Ingril	BE 410	218	218
		BE 419	54	54

Affiché le 05/08/19

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN



[Handwritten signature]

Pierre Bouloir
Maire

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

29 JUL. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.